



AVIS CONCERNANT L'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
relative à l'aliénation d'une partie de la voie
communale « Chemin de l'Aérodrome »

Par arrêté municipal en date du 24 novembre 2021, le maire de la commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique consistant à l'aliénation d'une partie de la voie communale « Chemin de l'Aérodrome ».

L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE du 3 au 17 janvier 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

Le commissaire-enquêteur, Madame PEYROCHE Hélène, se tiendra à la disposition du public à la mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 3 janvier 2022 de 14h30 à 17h,
- le mercredi 12 janvier 2022 de 14h30 à 16h30,
- le lundi 17 janvier 2022 de 14h30 à 17h.

Le protocole sanitaire en vigueur sera mis en œuvre.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou adressées au commissaire enquêteur à la Mairie – Place du Général Couloumy 19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.